

Compte-rendu du conseil municipal du 4 juillet 2014

Le 4 juillet 2014, le conseil municipal s'est réuni à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Paul Bujar, Maire.

Présents : Mmes Dongo – Garnier – Grammaire – Jozy – Leclercq – Legras - Abt – Carpanese – Alastra – Cayn - Charligny
MM Bujar – Colin – Josset – Mathias – Poirette – Serrier – Waibel

Absents : M. Roussel représenté par M. Mathias
M. Dham représenté par M. COLIN
M. Guérinot représenté par M. Bujar
M. Lamoril représenté par Mme Carpanese
M. Guerin

Secrétaire de séance : Jean-Yves Mathias

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014**

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité des Membres présents.

- **PROGRAMME DE VOIRIE : REFECTION DE LA RUE DE LA BRUICHE ET CREATION D'UN PARKING, RUE CORNUELLE. CHOIX DE L'ENTREPRISE.**

- Après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres, réalisé par le BUREAU D'ETUDES BRUGGER-VIARDOT, maître d'œuvre de l'opération,
- Considérant le montant de l'estimation initiale des travaux fixé à 166.818,19 €,
- Considérant la présentation des trois propositions (Entreprises ROUSSEY - GUINTOLI et COLAS) examinées par la Commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal a décidé de suivre dans ses conclusions l'avis du Maître d'œuvre, entériné par la Commission d'appel d'offres, qui a proposé de retenir l'offre de la Société ROUSSEY, mieux disante avec un montant de 164.396,32 Euros. (MM. Waibel, Carpanese, Leclercq, Lamoril n'ont pas pris part au vote)

- **ACQUISITION DE DECORATIONS DE NOEL**

Après avoir entendu Mme DONGO, Maire-Adjointe, rapporteur du projet, qui a fait valoir l'intention de la Municipalité de donner plus d'ampleur aux festivités de fin d'année par l'achat d'illuminations auprès de la Sté DECOLUM pour un montant de 5 587,10 € tout en proposant de nouvelles animations au centre-ville, le Conseil Municipal a voté la dépense. (M. Waibel a voté contre ; MM. Carpanese, Leclercq et Lamoril se sont abstenus).

- **DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR LA COOPERATIVE AGRICOLE VIVESCIA**

Dans le but de permettre à la Sté VIVESCIA de mettre ses installations en conformité avec la loi VOYNET dans le cadre de ses obligations, au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement, il a été décidé, à l'unanimité, de céder 6 550 m² de la propriété communale, issus des parcelles ZN 153 et ZN 155 (ancienne voie SNCF), au prix de 2 € le m².

- **RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DE L'EAU**

M. le Maire a exposé les indicateurs techniques et financiers concernant la gestion du Service Municipal des Eaux (eau potable et eaux usées) pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal a pris acte des conclusions du rapport sans émettre d'observations particulières.

- **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR REALISER UN SITE INTERNET MIEUX ADAPTE AUX BESOINS DE LA COLLECTIVITE**

Mme DONGO, Maire-Adjointe, rapporteur, a fait un exposé exhaustif du projet de refonte du site communal existant.

Cette refonte du site internet serait une évolution vers l'administration de la Collectivité et la gestion des Services publics en ligne (accès aux services municipaux, tels le paiement en ligne de la restauration scolaire, pour la délivrance de pièces administratives, Etat civil, etc...), et la création d'une interconnexion avec des sites existants dans le cadre « d'internet territorial ».

Cette réalisation serait une étape significative dans la modernisation de la gestion municipale et l'information à la population.

Pour mettre en œuvre ce projet, outre le travail des Elus, il convient de faire appel à un professionnel. Il est proposé de retenir l'offre présentée par Raom et Loba, graphiste et webmaster, installé à LA VILLENEUVE AU CHATELOT, pour un montant TTC de 5.600 Euros.

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

- **ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS POUR LE SERVICE MUNICIPAL DES EAUX**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour l'acquisition de compteurs et pièces compatibles auprès de la Sté HYDOMECA pour un montant de 6 867.18 €.

- **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION ENGAGEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

Dans le cadre d'une action engagée par l'AMF, association apolitique qui soutient les Elus des Collectivités, destinée à alerter les Pouvoirs Publics sur les conséquences de la REDUCTION DES DOTATIONS DE L'ETAT et du TRANSFERT DES CHARGES DE L'ETAT vers les COLLECTIVITES, le Conseil Municipal de VILLENAUXE veut manifester sa solidarité, son soutien et ses préoccupations en adoptant la motion portée par l'ASSOCIATION DES MAIRES DE France auprès des pouvoirs publics.

- **CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE A VILLENAUXE**

Le Conseil Municipal a chargé M. le Maire d'intervenir auprès de M. le Directeur de la POSTE de l'AUBE pour dénoncer les atteintes à la qualité du service attendu par les Usagers à VILLENAUXE, de revenir sur sa décision de retarder l'heure d'ouverture du bureau (10h30 au lieu de 9h, le lundi) et de le prévenir de tout risque de dérive qui affecterait l'attractivité du Chef-lieu de Canton.

- **REPLACEMENT DE CHAUDIERES POUR LES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE**

A la suite de dysfonctionnements répétés, constatés sur l'installation existante, il a été proposé d'installer deux nouvelles chaudières pour alimenter le chauffage central : Coût : 44 587.57 € TTC.

Il est proposé d'installer un système "bypass" pour prévenir tout dysfonctionnement qui affecterait l'une ou l'autre chaudière et maintenir, ainsi, le chauffage en toute circonstance dans les deux groupes scolaires.

M. le Maire a fait part de sa démarche auprès de l'Association Seine et Plaine Champenoise Développement (structure intercommunale qui regroupe les Communes du NOGENTAIS et du PAYS ROMILLON, subventionnée par la REGION que préside M. ANCELIN) et la possibilité d'inscrire cette dépense dans le cadre des aides financières accordées par cette Entité intercommunale (à hauteur de 20% de la dépense engagée HT).

Le Conseil Municipal (à l'unanimité) a donné son accord pour la réalisation de ce projet.

SAUF IMPERATIF DE DERNIERE MINUTE, LA PROCHAINE REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL A ETE FIXEE FIN SEPTEMBRE 2014.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 21 H 45

Villenauxe-la-Grande, le 7 juillet 2014

Le Secrétaire de séance

Le Maire

J.Y. MATHIAS

P. BUJAR